

Direction générale du Trésor

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

Direction générale du Trésor

Arrêté du 27 mars 2019 portant nomination au Bureau central de tarification

Le ministre de l'économie et des finances,
Vu le décret n° 2015-518 du 11 mai 2015 relatif au Bureau central de tarification ;
Vu le code des assurances, notamment son article R. 250-1 ;
Vu les arrêtés des 8 février 2017, 25 juillet 2017 et 2 mars 2018,

Arrête :

Article 1^{er}

Est nommé membre titulaire du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière de risques de catastrophes naturelles en vertu de l'article L. 125-6 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

M. Sébastien Aubugeau (COVEA), en remplacement de Mme Catherine Gaulier (GMF).

Article 2

Est nommé membre titulaire du Bureau central de tarification lorsqu'il statue en matière d'assurance de responsabilité civile locative ou de responsabilité civile des copropriétaires ou des syndicats de copropriétaires en vertu des articles L. 215-1 et L. 215-2 du code des assurances, en qualité de représentant des entreprises d'assurances opérant sur le territoire de la République française :

M. Sébastien Aubugeau (COVEA), en remplacement de Mme Catherine Gaulier (GMF).

Article 3

Le présent arrêté est publié au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 27 mars 2019.

Pour le ministre et par délégation :
Le sous-directeur des assurances,
LIONEL CORRE